



REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2019

tél: 03.21.35.31.07

Madame, Monsieur,

Le centre de loisirs de Nortkerque ouvre de nouveau ses portes pour une nouvelle année 2018, pour chaque vacance scolaire. L'accueil se fera la première semaine (pour les vacances de février et avril et octobre) Si vous êtes intéressés pour inscrire l'un de vos enfants, le règlement ci dessous vous donne toutes les informations sur le fonctionnement, ainsi que les modalités d'inscription.

ARTICLE 1 : Qui peut s'inscrire ?

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert aux enfants âgés de **4 ans à 14 ans révolus** et en respectant la capacité d'accueil, soit 55 enfants maximum pour la semaine lors des vacances de février, avril et octobre, et 100 enfants lors de la période estivale selon l'agrément DDCCS en priorité est accordée aux enfants dont les parents habitent à Nortkerque, l'inscription des enfants des autres communes est possible dans la limite des places disponibles. Les enfants scolarisés à Nortkerque, mais dont les parents n'ont pas la résidence principale à Nortkerque sont considérés comme des enfants extérieurs.

ARTICLE 2 : Fonctionnement de l'ALSH

L'ALSH fonctionne du lundi au vendredi. Les enfants sont accueillis tous les jours de 13h30 à 17h30 sauf le jeudi de 9h30 à 17h30. Ces horaires peuvent être modifiés pour une sortie spéciale.

Les semaines d'ouverture sont :

- ☞ **Février** : - du lundi 11 février au vendredi 15 février 2019
- ☞ **Avril** : - du lundi 08 au vendredi 12 avril 2019
- ☞ **Octobre** : - du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2019

Tous les jours, chaque enfant recevra un goûter accompagné d'une boisson. Pour la journée continue, il est demandé aux parents de prévoir un pique-nique pour les journées complètes, celui-ci devra être mis dans un sac isotherme sinon dans un sachet avec non et prénom. De plus, les enfants qui le souhaitent peuvent prendre leur goûter personnel ;

ARTICLE 3 : Dossier d'inscription. Pour que l'inscription puisse être prise en compte, il faudra que les parents fournissent :

- ❖ La fiche d'inscription par enfant,
- ❖ La fiche sanitaire de liaison par enfant inscrit,
- ❖ La copie du carnet de vaccination
- ❖ Une photo d'identité de l'enfant pour les nouveaux arrivants.
- ❖ L'attestation d'assurance responsabilité civile,
- ❖ Le numéro d'allocataire CAF
- ❖ L'original de l'avis d'imposition.

Attention, en cas de non-présentation de votre avis d'imposition pour déterminer votre tarification, il vous sera appliqué le tarif le plus élevé.

Seront mis sur liste d'attente, les inscriptions dont le dossier est incomplet ou le paiement n'est pas réglé lors de l'inscription. Les Nortkerquois étant prioritaires, les hors-Nortkerquois seront également mis sur liste d'attente jusqu'à la fin des inscriptions, puis pris dans l'ordre d'inscription.

ARTICLE 4 : Tarification

Revenu fiscal 2017(déclaration 2018)	Tarif Nortkerque par semaine	Tarif hors Nortkerque par semaine
Inférieur A 20 000 €	17,00 €	27,00 €
Entre 20 000 € Et 25 000 €	19,00 €	29,00 €
Supérieur A 25 000 €	21,00 €	31,00 €

Une réduction de 2 € sera effectuée à partir du deuxième enfant inscrit. Le règlement se fait, par chèque à l'ordre du trésor public. Nous rappelons la participation financière de la CAF dans le budget de l'accueil de loisirs.

ARTICLE 5 : Arrivée et départ des enfants

Les parents amènent leurs enfants à 13h30 et les reprennent à 17h30 afin que le planning horaire des activités et sorties puisse être respectés

Les enfants doivent être amenés auprès des animateurs et seront remis aux parents ou l'une des personnes inscrites sur la « fiche d'inscription ». Dans le cas où il est souhaité qu'un enfant de plus de 6 ans reparte seul, une demande de sortie doit être remise, la veille, à la directrice avec la signature des parents obligatoirement.

ARTICLE 6 : Objets personnels et tenue adaptée

Eviter de mettre et/ou donner à l'enfant des objets de valeur (**portable, bijoux, vêtements de valeurs,...**).

En cas de perte ou de vol, la Commune se dégage de toute responsabilité.

De plus, tout objet susceptible d'être dangereux pourra être confisqué.

Les enfants doivent venir à l'accueil de loisirs dans une tenue adaptée à l'activité du jour figurant sur le planning.

Une tenue de rechange est conseillée pour les plus petits.

ARTICLE 7 : Comportement et exclusion

Les enfants se doivent d'avoir un comportement correct. En cas d'indiscipline ou d'impolitesse, l'enfant sera exclu de l'accueil de loisirs pour une durée de plusieurs jours sans remboursement du paiement de celle-ci. En cas de récidive, l'enfant ne sera plus accepté et le versement déjà effectué restera acquis à la commune.

ARTICLE 8 : Médication

Les parents ayant des enfants suivant un traitement médical sont priés de remettre les médicaments, dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice, accompagnés de l'ordonnance de prescription à la directrice. Aucun médicament ne devra être en possession des enfants.

ARTICLE 9 : Remise d'information

Les informations que l'équipe de direction et d'animation souhaite vous transmettre seront communiquées sous forme de petit papier par les animateurs lors du départ des enfants. De plus, un tableau d'affichage est situé à la grille de l'accueil de loisirs pour vous rappeler les activités du jour et des notes adressées à tous. Une page facebook centre de loisirs de Nortkerque a été créée afin de vous informer quotidiennement.

A.BEAUCAMP (directrice de l'accueil de loisirs),
A.MONTUY (adjointe).

Accueil de loisirs

Commune de NORTKERQUE

2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

(1 bulletin par enfant à remettre à l'inscription)

NOM.....PRENOM.....

Date de Naissance.....Lieu.....Classe scolaire :.....

RENSEIGNEMENTS FAMILLES

Nom et Prénom du responsable légal (Père, mère, autre):.....

Adresse :.....

N° Tel fixe:.....N° Tel port:.....Mail:.....

Père:..... Profession:..... N°Tel:.....

Mère:..... Profession:..... N°Tel:.....

Régime d'appartenance : CAF- MSA- ASA- AUTRE :.....

N°d'allocataire (impératif) :.....

Caisse de sécurité sociale :.....

N° Sécurité Sociale:.....

Nom et adresse médecin traitant:..... N°Tel:.....

Qui prévenir en cas d'urgence:..Nom:.....Prénom.....N°Tel:.....

NomPrénom..... N°Tel:.....

En cas d'hospitalisation, nom et lieu de l'établissement..... N°Tel.....

RESPONSABILITE CIVILE DES PARENTS

JOINDRE IMPERATIVEMENT L'ATTESTATION D'ASSURANCE

Compagnie:.....

N°Contrat:.....

VACCINATIONS ET RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

JOINDRE IMPERATIVEMENT LES PHOTOCOPIES DU CARNET DE SANTE

VACCINS OBLIGATOIRE	Ou i	No n	Dates des derniers rappels	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Coqueluche	
Poliomyélite				Rubéole Oreillons Rougeole	
Ou DT Polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE INDICATION

ATTENTION, LE VACCIN ANTITETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE INDICATION.

Ce tableau doit être rempli impérativement !

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE PRIS SANS ORDONNANCE

Personnes autorisées à récupérer les enfants à l'accueil de loisirs.

Nom-Prénom	Lien de parenté	N° de téléphone

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) Mr - Mme:.....responsable légal des enfants.....déclare d'une part:

- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités organisées par l'accueil de loisirs.
- Décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident qui pourrait avoir lieu.
- Déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions du règlement de l'accueil de loisirs.
- Autorise la directrice du centre à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence et m'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs en raison des soins engagés.
- Autorise la commune à diffuser des photos de mes enfants dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs pour le journal de la commune, pour la presse .
- Certifie exacts les renseignements portés sur la présente fiche.

D'autre part, je certifie que mon enfant ne présente aucun symptôme de maladie contagieuse, qu'il n'est pas atteint d'infection cutanée transmissible et qu'il n'est pas porteur de parasite. Je m'engage à garder mon enfant chez moi si une de ces trois situations se produisait durant la période de l'accueil de loisirs.

Fait à:.....le:.....Signature:.....

FICHE SANITAIRE 2019

(1 fiche par enfant à remettre à l'inscription)

NOM.....PRENOM DE L'ENFANT:.....

Date de Naissance.....Lieu.....

Nom et Prénom du responsable légal (Père, mère, autre):.....

Adresse :.....

N° Tel fixe:.....N° Tel port Père:.....

Tel port Mère:.....

Nom et adresse médecin traitant:..... N°Tel:.....

Qui prévenir en cas d'urgence: .Nom:.....Prénom..... N°Tel:.....

Nom.....Prénom..... N°Tel:.....

En cas d'hospitalisation, nom et lieu de l'établissement..... N°Tel.....

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE INDICATION

ATTENTION, LE VACCIN ANTITETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE INDICATION.

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE PRIS SANS ORDONNANCE

Fait à:.....le:.....Signature:.....

FICHE SANITAIRE 2019

(1 fiche par enfant à remettre à l'inscription)

NOM.....PRENOM DE L'ENFANT:.....

Date de Naissance.....Lieu.....

Nom et Prénom du responsable légal (Père, mère, autre):.....

Adresse :.....

N° Tel fixe:.....N° Tel port Père:.....

N° Tel port Mère:.....

Nom et adresse médecin traitant:..... N°Tel:.....

Qui prévenir en cas d'urgence:..Nom:.....Prénom..... N°Tel:.....

Nom.....Prénom..... N°Tel:.....

En cas d'hospitalisation, nom et lieu de l'établissement..... N°Tel.....

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE INDICATION

ATTENTION, LE VACCIN ANTITETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE INDICATION.

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE PRIS SANS ORDONNANCE

Fait à:.....le:.....Signature:.....

